

l'an mil sept cent vingt deux & le trente de mois de mars auant
cette épouse d'antoinne pelegriin de touton habitant dans ce territoire
a esté enseveli dans le cimetière de cette paroisse étant morte le
jour d'aujourd'hui

Reynold chenevire

^{Nupt} l'an mil sept cent vingt deux & le vingtième jour du mois
d'avril en présence des témoins soussignés catharine francoise
^{francoise} achard fille naturelle & légitime de francois habitant dans une
^{achard} bastille du territoire depuis quelques années & d'anne aïeul
a esté baptisée étant née le jour d'hier sur les huit heures
du soir le parrain a esté sieur louis coussale de la ville de touton
l'oncille la marraine desmoiselle anne davin le parrain &
la marraine ont signé pour le père pour ne pouvoir

Louis Coussale & anne davin

[Signature]

Reynold chenevire

^{Mort de} l'an mil sept cent vingt deux & le douzième jour d'avril andré ismarc fils
^{André} naturel & légitime de joseph habitant dans ce territoire & de rousaillie
^{jean} michèle a esté baptisée étant ne jour d'avant hier le parrain joseph
ismarc la marraine claire hermite le père présent ne seu écrit
aussi bien que le parrain & la marraine Reynold chenevire

^{Mariage} l'an mil sept cent vingt deux & le vingtième du mois d'avril après une
^{francois} publication des bans faite ayant obtenu dispense des deux autres publi-
^{André} cations vu aussi la testation de messire giraud que nous gardons
vrière nous & les autres formalités de droit observées mariage
a été célébré en face de notre sainte more leglise entre francois
ardouvin fils de feu louis & de catharine vacone de cette ville
de touton agé d'environ trente ans d'une part & magdelaine

mouliche fille de pierre & de rose cadrière de touton
de la garde agée d'environ dix huit ans d'autre part l'un
& l'autre confessés & communies & assistés de leurs plus proches
parents & amis & de suite la messe a été célébrée au grand
hautel de cette paroisse le tout en présence des dits parents
& amis qui ont signé qui a été avec les témoins a scauoir
messire pierre lebrun chenevire Jean guibert de l'ordre des dominicains
& s'icr Jean d'apuy monchaud & Giraud les Lombard chenevire

^{Nupt} l'an mil sept cent vingt deux & le cinquième jour du mois d'avril après
une publication des bans faite ayant obtenu dispense des deux autres
cations vu aussi la testation de messire giraud que nous gardons vrière nous
& les autres formalités de droit observées mariage a été célébré
en face de notre sainte more leglise entre joseph aufferin fils de feu Jean
& de honnorade beral veuf de claire chironne de la ville de touton
d'une part & catharine julien fille de feu Jean & de feue cathérine
guillot veuf de francois tous quel du lieu de la garde d'autre part
l'un & l'autre confessés & communies & assistés de leurs plus proches
parents & amis & de suite la sainte messe a été célébrée dans cette
paroisse le tout en présence des dits parents & amis qui ont signé qui
a été avec les témoins a scauoir messire joseph girouvier vicent
escart & joseph bougaud

1609

Reynold chenevire

Reynold chenevire

Reynold chenevire

Reynold chenevire

Reynold chenevire

Reynold chenevire

Reynold chenevire

Reynold chenevire

Reynold chenevire

Reynold chenevire

Reynold chenevire

Reynold chenevire

Reynold chenevire

Reynold chenevire

Reynold chenevire

Reynold chenevire

Reynold chenevire